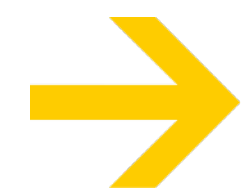




MECALAC FRANCE

|||| INDEX EGALITE
FEMMES HOMMES



SOMMAIRE

INDEX EGALITE FEMMES HOMMES

CONTEXTE

- La Loi avenir professionnel de 2018 prévoit que les entreprises de plus de 50 personnes doivent mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et publier chaque année, avant le 1^{er} mars, sur leur site internet, la note globale de l'index égalité.
- Cet index a été mis en œuvre avec comme finalité de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des entreprises.
- Les entreprises devront prendre des mesures de correction si elles relèvent des disparités entre les femmes et les hommes.

INDEX MECALAC FRANCE

	Points par indicateur
Ecart de rémunération à poste comparable et à âge comparable	Non calculable
Ecart d'augmentation individuelle	35/35
Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une augmentation à son retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10
TOTAL	55/60